



HAL
open science

L'évaluation à l'université. Évaluer ou conseiller ?, sous la direction de Véronique Bedin, 2009 [compte-rendu]

Bruno Perrault

► To cite this version:

Bruno Perrault. L'évaluation à l'université. Évaluer ou conseiller ?, sous la direction de Véronique Bedin, 2009 [compte-rendu]. Spirale - Revue de Recherches en Éducation , 2010. hal-04366857

HAL Id: hal-04366857

<https://hal.science/hal-04366857v1>

Submitted on 29 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'évaluation à l'université

Evaluer ou conseiller ?

Sous la direction de Véronique Bedin

Préface Anne Jorro

Cet ouvrage collectif étudie le conseil dans l'activité évaluative et ses déclinaisons dans le contexte universitaire. Il débute par une longue introduction dans laquelle est réalisé l'inventaire des différentes déclinaisons du conseil dans l'enseignement supérieur français. Le conseil s'y actualise sous différentes formes. Il désigne des instances de représentation - les conseils d'administration, scientifiques, des études et de la vie universitaire – et des activités professionnelles comme celles des conseillers d'orientation-psychologues. Il se manifeste également à travers certaines pratiques et gestes professionnels comme par exemple conseiller un étudiant. Conseiller peut donc signifier « *tenir conseil* » c'est-à-dire « *délibérer pour agir* » et « *donner conseil* » - soit émettre un avis ou des recommandations. Après avoir identifié trois figures d'*évaluation-conseil* les plus répandues à l'université - l'évaluation-conseil de type institutionnel ou individuel, l'évaluation-conseil de type interne ou externe, l'évaluation-conseil de type écrit ou oral – une définition est proposée sous la forme de plusieurs propositions interdépendantes qui définissent l'*évaluation-conseil* comme une modalité spécifique d'évaluation dans laquelle une place centrale est accordée au développement réflexif et critique d'un individu ou d'un collectif de manière à favoriser une meilleure appréhension des situations et une plus grande capacité à les réguler. Elle traduit l'intention et la volonté d'intervenir dans le cadre d'un projet d'évolution et de changement personnel, professionnel ou institutionnel. Ce processus au service de la régulation est d'autant plus fécond qu'il est soutenu par un conseiller.

Les parties qui structurent la suite de l'ouvrage réunissent plusieurs contributions de chercheurs, responsables institutionnels, formateurs belges, canadiens, français, espagnols et suisses qui livrent leurs réflexions sur l'évaluation-conseil à l'université à partir de l'interprétation des travaux empiriques ou de leurs propres pratiques menées dans l'enseignement supérieur. Les effets formatifs de l'évaluation-conseil sont étudiés dans 4 champs d'investigation : l'orientation universitaire des étudiants (conseil en orientation) ; la formation des doctorants (conseil scientifique pour l'écriture de la thèse, conseil en développement professionnel) ; la professionnalisation des enseignants-chercheurs ; le développement organisationnel dans les établissements. Lorsqu'il est question de conseil en orientation ou de conseil en développement professionnel, l'objectif de l'évaluation est de favoriser l'évolution des étudiants dans un parcours de formation et d'intégration universitaire et professionnelle. Dans les autres cas de figure, elle vise le développement des compétences pédagogiques des enseignants-chercheurs ou la régulation de la pratique organisationnelle. Selon ces situations, l'évaluation-conseil emprunte des appellations différentes. Dans le cas du conseil à la personne, les expressions « *accompagnement-conseil* », « *auto-évaluation* », « *co-évaluation* » et « *évaluation-formative* » sont privilégiées et mettent en exergue la qualité psychologique de la relation. Dans le cadre de pratiques d'évaluation de type institutionnel, c'est le terme « *audit* » qui

revient le plus souvent notamment dans les pays anglophones. Quelle que soit la situation, le conseil est présenté comme apportant une valeur ajoutée régulatrice dans la démarche évaluative.

Si les contributions répondent diversement à la question de l'évaluation-conseil à l'université, elles présentent néanmoins des points de convergence qui structurent la conclusion et sont sources de débats.

- L'approche comparative des pays anglophones et francophones révèle des différences notables qui peuvent se comprendre en rapport avec la notion de qualité comme certaines contributions en témoignent. Dans l'approche anglo-saxonne, l'évaluation a pour fonction de renforcer la qualité des programmes et de l'enseignement. Elle s'inscrit dans une perspective de développement de la qualité où se conjuguent développement professionnel et développement institutionnel. A l'opposé, on trouve une démarche dite « plus instrumentale » qui conçoit l'évaluation essentiellement comme une démarche de mesure de la qualité. Dans ce courant, l'accent est mis sur le développement des outils et des instruments qui servent à mesurer la qualité, à déterminer les classements et leur validité interne et externe. Ici, l'évaluation est plutôt au service de la mesure.

- Les différentes contributions montrent que l'évaluation est porteuse de sens différents en fonction des réalités à laquelle elle renvoie. Ce constat conduit à formuler au moins deux remarques. La réalité des activités d'évaluation dans l'enseignement supérieur prend concrètement des formes de plus en plus complexes qui appellent une désignation spécifique que le mot « évaluation » ne suffit pas à couvrir. Pour certains auteurs, les activités d'évaluation-conseil existent bien à l'université mais sont déjà intégrées dans des systèmes de pratiques dont l'expression « évaluation formative » rend compte. Dans le monde anglo-saxon, la littérature ne fait pas mention du terme « évaluation-conseil », ce qui n'exclut pas que certaines des démarches d'évaluation citées n'en présentent pas moins les caractéristiques.

- Les différents domaines étudiés – l'orientation universitaire, la formation des doctorants, le développement professionnel des enseignants ou le développement organisationnel - rendent compte de la dimension formative de l'évaluation-conseil : elle permet de réguler la pratique enseignante dans le cadre d'un contrat pédagogique avec l'étudiant ou de réguler la pratique organisationnelle dans le cadre d'un contrat institutionnel. Cependant, l'ouvrage montre qu'il existe des différences d'un pays à l'autre. La culture de l'évaluation de l'enseignement par les résultats des étudiants, par les étudiants eux-mêmes, le recours aux dossiers et portfolios d'enseignement pour les enseignants-chercheurs ne constituent pas une priorité dans les pays de tradition latine.

- Pour la plupart des auteurs, le concept de régulation est associé à celui d'évaluation-conseil. Lorsqu'il est question de développement organisationnel, la régulation est orientée vers un but à atteindre ou un moyen de coordonner les pratiques. Dans le cadre de l'accompagnement-conseil de doctorants, d'un conseil pédagogique des enseignants-chercheurs, le conseil d'orientation, la

régulation renvoie plus à un processus cognitif d'ajustement à mettre en œuvre au regard de repères établis (un référentiel de formation, un référentiel métier...) qu'à des interactions à gérer et à coordonner. Mais qu'il s'agisse d'un projet d'évaluation conseil de type individuel ou institutionnel, le rôle du tiers s'avère essentiel.

- La figure de l'évaluateur-conseil revêt des formes multiples dans les différentes contributions : conseiller d'établissement, conseiller pédagogique universitaire, expert d'une agence d'évaluation... Quels que soient les contextes présentés, les auteurs soulignent l'importance de la posture de l'évaluateur-conseil qui doit être explicitée. Dans l'ouvrage, il est notamment fait mention « d'éthique de la connaissance » tout en ayant conscience que d'autres considérations éthiques peuvent être évoquées.

Le lecteur trouvera dans cet ouvrage les questions d'actualité qui traverse le monde universitaire français dans un contexte d'autonomisation et d'ouverture à l'espace européen et international de l'enseignement supérieur. Il est recommandé aux responsables institutionnels, aux responsables d'observatoire des formations et d'une manière générale à toute personne intéressée par la question de l'évaluation dans l'enseignement supérieur qui y trouveront matière pour penser et agir !

Ont contribué à cet ouvrage : Françoise Cros, Jean-Richard Cytermann, Francis Danvers, Virginie Daydé, Marie-Françoise Fave-Bonnet, Reina Ferràndez Berruoco, Anne Jorro, Jacques Lanarès, Monica-Roxana Macarie-Floréa, Christophe Michaut, Jake Murdoch, Guy Pelletier, Nicole Rege Colet, Marc Romainville, Nathalie Younès.

Bruno Perrault
MCF en sciences de l'éducation
IUFM Nord-Pas de Calais
Laboratoire Récifes